

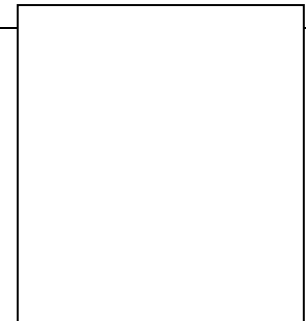
Brussels Parkour School ASBL

Fiche d'inscription BPS SAISON 2018-2019

Veillez svp écrire de manière lisible et en **LETTRES CAPITALES !**

Nom :
Prénom :

Photo :



Téléphone Parent :
Élève :

Date de naissance :
Adresse:
Code postal:
Ville:

EMAIL :

Inscription pour les cours :

Cours ¹	"x" pour valider	Âge	/an
Formule 1 : Mardi & Vendredi : Cours débutants (2x/semaine)		13 ans et plus	300€
Formule 2 : Jeudi : Cours débutants (1x/semaine)		13 ans et plus	230€
Formule 3 : Mardi : Cours débutants KIDS (1x/semaine)		10 à 13ans	230€
Formule 4 : Jeudi : Cours débutants KIDS (1x/semaine)		10 à 13ans	230€
Formule 5 : Mercredi : Cours intermédiaires (1x/semaine) *prérequis 1 ans d'ancienneté		13 ans et plus	220€
Formule 6 : Samedi : Cours intermédiaires (1x/semaine) *prérequis 1 ans d'ancienneté		13 ans et plus	220€
Formule 7 : Dernier dimanche du mois (1x/mois) *prérequis 2 ans d'ancienneté		15 ans et plus	50€
Formule 8 : Formule privée		5 ans et plus	

¹Voire la grille horaire sur notre site internet.

Je certifie être apte à la pratique sportive et ne pas souffrir d'une quelconque maladie ou blessure restrictive à la pratique sportive.

Brussels Parkour School ASBL

Je confirme avoir été mis au courant des règles en vigueur (ROI) au sein de la Brussels Parkour School ASBL et lors des activités organisées par le Club. Tout manquement à une de ces règles peut conduire à l'exclusion définitive des activités sans remboursement.

*Je donne mon autorisation : Pour que l'on me prenne en photo et/ou qu'on me filme dans le cadre de mes activités sportives et que l'on communique mon image à des fins de promotions du club / de la fédération. **OUI / NON**

Je suis d'accord que cette fiche d'inscription sera présentée aux services d'ordre si la demande en était faite au cours d'un contrôle.

Signature Elève

Date

POUR LES MINEURS :

Moi, soussigné(e) _____ (NOM, Prénom), autorise par la présente ma fille / mon fils
_____ (NOM, Prénom) à participer aux activités de la Brussels Parkour School ASBL.

Je suis conscient(e) du risque de blessure encouru en cas de non-respect des consignes données par les moniteurs.

Signature Parent(s)

Date

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription (signée par le responsable légal pour les mineurs)
- Cotisation annuelle à l'ordre de la BPS : N° de Compte : **BE49 5230 4406 6771**

-> En communication "NOM + PRENOM + FORMULE"

"Respect de soi - Respect des autres"

Brussels Parkour School ASBL

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Toute personne participant aux activités de la Brussels Parkour School ASBL déclare se soumettre au ROI et au Code de conduite du Club.

1. Ne pas nuire à l'image du Club.
2. Respecter les autres participants, leur personne et leur intégrité physique, en se comportant de la façon requise :
 - Toujours regarder avant de se lancer si l'on ne risque pas de couper la route à quelqu'un.
 - Ne pas railler ses partenaires dans le but de les décourager.Dans notre Club, il n'y a ni religion, ni race, ni idéologie politique, nous sommes tous des sportifs.
3. La ponctualité est impérative si l'on veut bénéficier d'un entraînement efficace.
4. Si retard : venir se présenter à l'instructeur responsable pour demander s'il est possible de participer au reste du cours.
5. Toute absence à un cours doit être justifiée au moniteur responsable. Après deux absences injustifiées, un contact est pris avec les parents ou responsables légaux si l'élève est mineur.
6. Après une longue période d'absence, sans justification valable, le membre pourra être exclu.
7. La cotisation est forfaitaire et est à payer en temps et en heure.
Si problème de paiement, prévenir au plus tôt la direction qui décidera des mesures à prendre.
Si non-paiement à temps : exclusion automatique de l'entraînement jusqu'au moment du paiement.
8. Nous déclinons toute responsabilité pour les vols commis pendant les cours et les rencontres sportives. Nous recommandons aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.
9. Le club BPS se décharge de toute responsabilité lors de la pratique, en dehors des activités du club.
10. Les membres doivent attendre l'arrivée du moniteur avant de rentrer dans la salle.
11. Les parents des membres (mineurs) doivent s'assurer de la présence d'un instructeur/responsable avant de laisser leurs enfants à la salle. Les moniteurs communiqueront au préalable (via une annonce sur Facebook ou le cours précédent) si une annulation du cours se produit.
12. Chaque pratiquant est tenu de se conduire et de se soigner en tant que sportif, aussi bien au cours qu'en dehors. Il doit, à tout moment, représenter le club avec la plus grande dignité.
Le comportement à l'égard de tous doit être irréprochable. Propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents – tant au cours qu'en dehors – à l'égard des autres membres, public, bénévoles, staff technique et officiel... – sont inadmissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.
13. La vie du club ne s'arrête pas aux cours. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer encore l'ambiance générale du club, nous demandons à chaque membre de participer au maximum aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportive et de prendre régulièrement connaissance des infos sur le site internet du club (ainsi que la page Facebook) et d'assister aux réunions d'information organisées par le club.
14. Les activités de notre club sportif se déroulent dans un esprit éducatif. Les valeurs prônées sont : épanouissement personnel et collectif, sens de l'effort, solidarité, self-control, respect d'autrui, citoyenneté au sens large, obéissance à l'égard des responsables, politesse, participation de tous et pas seulement des « meilleurs ».
15. Le club se réserve également le droit de ne pas rembourser la totalité ou une partie de la cotisation d'un membre, même si celui-ci n'a pas participé aux entraînements durant la totalité ou une partie de la saison suite à une indisponibilité (accident, maladie, avis médical...) ainsi que suite à une décision des parents de retirer leur enfant ou à un renvoi de la part du club.
16. Les locaux sont loués jusqu'à l'heure prévue dans les contrats de location des salles. À l'heure fixée par l'horaire officiel, coach et élèves doivent avoir quitté l'enceinte. On ne peut donc pas s'éterniser dans les couloirs ou les vestiaires
17. Une tenue de sport est obligatoire :
 - t-shirt
 - training
 - baskets * type "running"

*Les pratiquants ne doivent pas venir au cours avec leurs baskets sales.

Le non-respect du règlement peut entraîner une exclusion de l'entraînement pendant une ou plusieurs séances ou même de manière définitive sans qu'un remboursement de la cotisation soit possible.